

Greffe
 du Tribunal de Commerce de
 EVREUX
 PALAIS DE JUSTICE
 4bis RUE DE VERDUN BP 382
 27003 EVREUX CEDEX
 MINITEL : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT
 DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA Conseil d'Administration
 LES HUCHIERS DE VERNEUIL
 Les Faulx

27130 BALINES

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
 LES HUCHIERS DE VERNEUIL
 Les Faulx

27130 BALINES

Numéro RCS : EVREUX B 309 687 465

<6910/1977B00068>

Pièces déposées le 08/11/2002

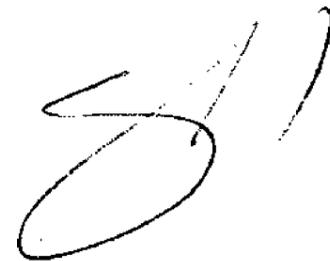
Numéro : 2203407

P.V. D'ASSEMBLEE du 16/09/2002
 - NOMIN. ADMINISTRATEUR

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,80 EUR	38,05 FRF
Soumis à Tva	5,97 EUR	39,16 FRF
Montant Tva	1,17 EUR	7,67 FRF
TOTAL T.T.C.	12,94 EUR	84,88 FRF

L'un des Greffiers associés



LES HUCHIERS DE VERNEUIL
Meubles de tradition
Société Anonyme au capital de 50 000 euros
Siège Social : LES FAULX
27130 - BALINES

309 687 465 R.C.S. EVREUX
N° de Gestion 77 B 68

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2002

L'an deux mille deux, et le seize septembre, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 29 août 2002.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Christian COCHET préside la séance en qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Clément COCHET, un actionnaire, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Mademoiselle Claire COCHET est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2499 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

cc cc cc

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président informe l'assemblée du décès de Madame Martine COCHET, administrateur, et, de ce fait, le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal.

En application de l'article L 225-24 alinéa 2 du Code de Commerce, les deux administrateurs restants ont convoqué la présente assemblée.

Cette information terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Clément COCHET, 15, rue du rendez-vous 75012 – PARIS

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Madame Martine COCHET née BOUSQUET, décédée, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Clément COCHET, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant qu'il n'est pas titulaire de mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Christian COCHET

La secrétaire
Claire COCHET

Le scrutateur
Clément COCHET

